

PROCES-VERBAL du 29 NOVEMBRE 2018

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme MALLET (procuration à Mme GRESSIN)
M. TASSEZ (procuration à M. GRESSET)
Mme DOGET (procuration à M. ROUARD)
Mme LEDIEU (procuration à Mme KEMPF)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)

-

Madame le Maire transmet les **excuses** de M. AUTISSIER et de Mme CHARON-COLIN

-

Madame KEMPF est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire communique les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de l'article **L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**.

Elle rappelle que ces décisions sont prises à la suite de la délégation que lui a donnée le Conseil municipal dans les domaines et aux conditions précisées par délibération.

DECISIONS MAI 2018

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
035	30.05.18	Contrat de prestation - Spectacle Mikrokosmos du 27 mai 2018	3 000€ TTC

DECISIONS JUIN 2018

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
036	11.06.18	Marché de travaux - Restauration toitures et façades aile est et Porche Château des Stuarts - Lot 1 maçonnerie pierre de taille - Sarl Jacquet	196 947,55€ TTC
037	11.06.18	Marché de travaux - Restauration toitures et façades aile est et Porche Château des Stuarts - Lot 2 charpente-couverture - Battais Centre	79 832,81€ TTC
038	11.06.18	Marché de travaux - Confortation de la digue, des berges, des îles et curage du petit étang du Parc des Sports - Exeau TP 45 Bouzy la Forêt	29 776,50€ TTC
039	18.06.18	Contrat d'assistance technique (SIGMA)	2 698€ TTC
040	20.06.18	Remboursement de sinistre - Transports Capelle	814,54€ TTC
041	20.06.18	Remboursement de sinistre - Sinistre du 03 mars 2018 - SMACL	166,80€ TTC
042	20.06.18	Remboursement de sinistre - Sinistre du 01 mars 2018 - SMACL	1 958,40€ TTC
043	20.06.18	Remboursement de sinistre - Sinistre du 07 mars 2018 - SMACL	668,94€ TTC
044	20.06.18	Contrat de coréalisation - Spectacle Habiter le Temps du 23 juin 2018	400€ TTC
045	21.06.18	Communication municipale - Présent pour Mr Rocco WILKEN, maire de Vlotho	58,20€ TTC

DECISIONS JUILLET 2018

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
046	06.07.18	Marché de travaux - VRD Avenue du Parc des Sports - Cassier TP	127 214,14€ TTC

047	06.07.18	Modification de marché de travaux n°1 - Création de 2 vestiaires pour le personnel de la Piscine - Lot 1 maçonnerie, tranche ferme - SARL Mardesson	696€ TTC
048	06.07.18	Modification de marché n°1 - Marché à bons de commande - Fourniture de produits entretien - Lot 2 jetables - Groupe Pierre Le Goff	Augmentation de tarif comprise entre 3% et 6%
049	17.07.18	Renouvellement de la convention d'occupation de locaux - Fitness Club - Loyer annuel à compter du 01/08/18	3 500€ TTC
050	17.07.18	Renouvellement de la convention d'occupation de locaux - Centre Hospitalier de Vierzon pour l'IFSI - Loyer mensuel à compter du 01/09/18	300€ TTC
051	23.07.18	Contrat de prestation - Spectacle Maria Dolores du 17 novembre 2018	2 637,50€ TTC
052	25.07.18	Mise à niveau du serveur téléphonique de la Mairie	10 107,60€ TTC

DECISIONS AOUT 2018

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
053	06.08.18	Marché de travaux - Restauration toitures et façades aile est et Porche Château des Stuarts - Lot 1 maçonnerie pierre de taille - Tranche optionnelle - Sarl Jacquet	212 518,92€ TTC
054	06.08.18	Marché de travaux - Restauration toitures et façades aile est et Porche Château des Stuarts - Lot 2 Charpente-couverture - Tranche optionnelle - Battais Centre	148 341,58€ TTC
055	06.08.18	Marché de travaux - Restauration toitures et façades aile est et Porche Château des Stuarts - Modification de marché n°2 - Lot 1 maçonnerie pierre de taille - Sarl Jacquet	6 371,28€ TTC
056	07.08.18	Modification de marché n°3 - Aménagement VRD place Paul Lasnier, Rue du Château, Grands Jardins (tranche 2) - TPB du Centre	17 368,50€ TTC
057	31.08.18	Mention bachelier 2018 - Mr Jean-Baptiste PLANCON	100€ TTC

DECISIONS SEPTEMBRE 2018

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
058	05.09.2018	Modification de marché n°3 - Restauration toitures et façades aile Est et Porche Château des Stuarts - Lot 1 maçonnerie pierre de taille - Tranche optionnelle - SARL Jacquet	Montant inchangé de 212 518,80€ TTC
059	05.09.2018	Modification de marché n°3 - Restauration toitures et façades aile Est et Porche Château des Stuarts - Lot 2 couverture charpente - Tranche optionnelle - Battais Centre	Montant inchangé de 148 341,58€ TTC
060	05.09.2018	Signature d'un contrat avec Madame LAURENSEN-FERNANDEZ diététicienne diplômée d'Etat pour la validation des menus du restaurant scolaire	Tarif mensuel de 50€ TTC
061	11.09.2018	Modification de marché n°1 - Confortation de la digue, des berges, des îles et curage petit étang du Parc des Sports - Exeau TP 45	9 000€ TTC
062	18.09.2018	Accord-cadre à bons de commande de travaux - Reprise de concessions funéraires 2018-2020 - SARL H.C.G Pompes funèbres albiniennes	Montant min 8 000€ HT/an Montant max 40 000€ HT/an
063	25.09.2018	Maîtrise d'œuvre - Aménagement d'un restaurant scolaire - Ecole maternelle du Printemps - Groupe AAUP Bourges	Montant provisoire de rémunération de 30 100,20€ TTC au taux de 11,05% Montant prévisionnel de travaux de

			227 000€ HT
064	25.09.2018	Modification de marché n°1 - Requalification d'une friche au cœur du centre historique - Lot 4 menuiseries intérieures bois - Atelier menuiserie des Forges	3 116,93€ TTC
065	28.09.2018	Assistance à Maîtrise d'ouvrage - Conception et réalisation graphique - Mémorial Auld Alliance - Agence Takk	Montant de rémunération de 29 880€ TTC
066	28.09.2018	Conception et réalisation du parcours muséographique - Mémorial Auld Alliance	Montant de rémunération de 23 280€ TTC
067	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - Catinaud (18): Lot 1 - Fourniture de bureau DECISIONS OCTOBRE 2018	min: 2 000€ HT/an max: 10 000€
N°	DATE	LOT / Fourniture scolaires	HT/an min: 5 000€
		Lot 3 - Fourniture jeunesse	HT/an max: 20 000€ HT/an min: 500€ HT/an
		Lot 4 - Fourniture de papiers	max: 10 000€ HT/an min: 1 000€ HT/an max: 5 000€ HT/an
068	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - Fichot Hygiène (28): Lot 1 - Fourniture de produits d'entretien Lot 3 - Produits d'hygiène pour la cantine	min: 500€ HT/an max: 6 000€ HT/an min: 100€ HT/an max: 1 000€ HT/an
069	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - Pierre Le Goff (44): Lot 1 - Fourniture de produits jetables	min: 500 HT/an max: 5 000€ HT/an
070	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - Cassier TP (18): Petit entretiens de voirie	max: 65 000€ HT/an
071	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - BARILLET: Fourniture de bois brut de pays autoclave Bois charpente	min: 200€ HT/an max: 5 000€ HT/an min: 1 000€ HT/an max: 10 000€ HT/an
072	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - Panofrance (18): Fourniture de bois panneaux divers	min: 1 000€ HT/an max: 10 000€ HT/an
073	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - Barbot SAS: Fourniture de peinture	min: 5 000€ HT/an max: 20 000€ HT/an
074	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - Cebat 2 (18): Travaux neufs et entretien d'électricité sur les bâtiments communaux	min: 5 000€ HT/an max: 50 000€ HT/an
075	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - Jardins de St Eloy: Lot 1 - Fleurissement automne Lot 2 - Fleurissement printemps-été Lot 3 - Location de grands sujets	min: 1 000€ HT/an max: 5 000€ HT/an min: 5 000€ HT/an max: 25 000€ HT/an max: 5 000€ HT/an
076	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - Dactyl Buro (18): Location maintenance des photocopieurs	max: 36 000€ HT/an
077	01.10.18	Reconduction marchés à bon de commande année 2019 - Chantelat: Fourniture de fioul domestique	max: 60 000€ HT/an
078	05.10.18	Sous-traitance - Centralpose (77) - Marché de travaux - VRD Avenue du Parc des Sports - Cassier TP (18)	3 060€ HT

079	09.10.18	Contrat de prestation - Spectacle Tablao Flamenco du 1er juin 2019 et Stage d'une durée de 3h le vendredi 31 mai 2019 à La Forge	2 106,78€ TTC
080	10.10.18	Remboursement de sinistre - SMACL du 07/08/2018	202,26€ TTC
081	10.10.18	Remboursement de sinistre - SMACL du 06/09/2018	3 242,49€ TTC
082	10.10.18	Remboursement de sinistre - SMACL du 15/09/2018	133,13€ TTC
083	10.10.18	Remboursement de sinistre - SMACL du 20/09/2018	1 512,35€ TTC
084	10.10.18	Remboursement de sinistre - SMACL du 25/09/2018	1 730,61€ TTC
085	12.10.18	Contrat de prestation - Spectacle Vivante du 25 mai 2019	Cachet artistique de 1 000€
086	17.10.18	Marché de services - Modificatif n°1 - Assurances statutaires 2018-2021 - Aster Augmentation annuelle de 35 738€ correspondant à la longue maladie, maladie longue durée avec franchise 180 jours	Marché initial: 71 475€ Augmentation de 35 738€ Marché final: 107 213€
087	17.10.18	Contrat de prestation - Spectacle "de la fontaine au jardin" du 25 octobre 2018	900€ TTC
088	24.10.18	Marché de travaux - Modification de marché n°2 - Requalification d'une friche au cœur du centre historique - Entreprise Atelier Menuiserie des Forges (18) Lot 4 - Menuiseries intérieures bois	2 559,50€ TTC
089	24.10.2018	Marché de travaux - Modification de marché n°1 - Requalification d'une friche au cœur du centre historique - Entreprise Thorel (18) Lot 3 - Maçonnerie ravalement	3 048€ TTC
090	30.10.2018	Vente véhicule communal - Renault Trafic	100 € TTC
091	31.10.2018	Marché à bons de commande - Modification de marché n°1 - Catinaud Lot 3 - Fourniture de papier 2016-2019	max: 5 000€ HT/an

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 25 Octobre 2018** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

> Révision des tarifs communaux pour l'année 2019

Madame le Maire indique que l'indice du coût à la consommation, de 2,2 % sur les douze derniers mois, a été appliqué aux tarifs 2018 pour proposer les tarifs 2019 qui ont ensuite été modifiés pour certains services.

La commission des finances a souhaité conserver la proposition présentée avec une augmentation de 2,2 % pour les tarifs du cimetière communal, de l'assainissement, de location du complexe Yves du Manoir même si ces locaux sont très peu loués dans la mesure où chaque association a droit à une occupation gratuite par an. L'augmentation de 2,2 % a été appliquée pour la location des salles familiales en arrondissant le forfait de location simultanée des cuisines des deux salles respectivement à 113 € et 57 €. Pour ce qui concerne la location des autres salles, il a été appliqué l'augmentation du coût à la consommation, à l'exception de la location des Grands Jardins qui demeure à 600 €. L'augmentation a été également appliquée sur les tarifs de location de matériels (tentes, friteuse...), mais pas sur la mise à disposition du matériel de vote ni sur les photocopies ni sur la caution à verser pour l'affichage temporaire qui demeurent aux mêmes montants que ceux fixés pour 2018.

Pour ce qui concerne le service Jeunesse, les tarifs des accueils de loisirs ont été fixés à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre 2018 et demeurent pas conséquent inchangés. En revanche, les tarifs de la Maison des Jeunes sont légèrement augmentés tout en conservant la dégressivité selon le nombre d'enfants. Pour les prestations extérieures, le montant de participation des familles est légèrement augmenté également.

Madame GRESSIN précise que la majorité des sorties organisées se situe dans les tranches de 10 € à 25 € et de 25 € à 40 € pour lesquelles la participation des familles albiennes a augmenté respectivement de 0,20 € et de 0,30 € pour atteindre 12,80 € et 23,50 €.

Il est précisé que les familles ne sont pas appelées à participer sur le transport ni sur le personnel des sorties organisées par la Maison des Jeunes, les familles participent uniquement sur la sortie proprement dite et éventuellement les repas.

Les tarifs de vente de produits touristiques ne subissent aucune modification, comme les tarifs s'appliquant au cinéma et à la bibliothèque. Il s'agit de culture et il convient d'encourager le public à fréquenter le cinéma. Pour ce qui concerne la bibliothèque, la Communauté de Communes Sauldre et Sologne doit embaucher prochainement une bibliothécaire/médiateur culturel qui effectuera un travail d'harmonisation sur l'ensemble des bibliothèques. Aubigny-sur-Nère paraît être une des seules communes à tarifier un droit d'adhésion pour sa bibliothèque.

Les droits de place sont maintenus pour 2019 à leur niveau 2018, y compris pour le droit de place s'appliquant aux commerçants non sédentaires non abonnés fixé à 1,30 €/m².

Les tarifs de vente des enseignes pour les activités du centre-ville et le forfait nettoyage du bus lors de sa mise à disposition ne sont pas augmentés.

Le droit de terrasse appliqué pour l'occupation du domaine public par les cafetiers sont portés à 12 €/m² et à 2,30 € le branchement électrique.

Les tarifs s'appliquant à la piscine municipale ne subissent pas d'augmentation par rapport à 2018. Il convient toutefois de créer un tarif supplémentaire, fixé à 3 €, pour la location de trampoline. Madame le Maire précise que l'apprentissage de la natation est une mission de service public et qu'il convient de limiter à ce titre la hausse des tarifs.

L'augmentation du coût à la consommation a été appliquée au montant de location du véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite et également à la location de la salle de spectacle de La Forge.

Pour ce qui concerne les tarifs de cantine, ils ont été déterminés lors de la rentrée scolaire 2018 et sont maintenus à leur niveau pour l'année scolaire. Il en est de même pour les tarifs de l'accueil périscolaire.

La dotation versée aux écoles maternelles pour l'arbre de Noël est maintenue à 8,15 €.

Madame le Maire conclut que de légères augmentations ont été appliquées à l'occasion de ces révisions de tarifs pour 2019, surtout pour des services proposés à des adultes.

Madame DAUGU rappelle qu'elle a voté favorablement les tarifs l'année dernière en raison du passage au quotient familial des tickets de cantine. Elle ajoute apprécier la non-augmentation de tarifs notamment en direction des enfants et indique que, malgré sa réticence aux tarifs extérieurs pour la piscine, elle votera favorablement la proposition de tarifs 2019.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs applicables aux services municipaux pour l'année 2019.

> Convention relative à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre, à la réalisation, au financement, à la rétrocession et à l'entretien des ouvrages réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du barreau de liaison routière entre les RD 940 et RD30

Madame le Maire indique que les travaux du barreau routier sont quasiment terminés et précise que l'inauguration est programmée le 18 décembre prochain à 14 h 00.

Elle rappelle que ce barreau a été réalisé dans le cadre du PPRT Butagaz.

Monsieur TURPIN explique sur plan les travaux réalisés consistant en la création du barreau proprement dit reliant la RD 940 à la RD 30 d'une longueur de 950 mètres ainsi qu'une voie de délestage de 220 m qui rejoint le chemin de Bouzy. L'opération a comporté également la réalisation de deux merlons de terre répartis de part et d'autre du barreau contre le bruit pour le voisinage et de deux bassins de rétention. Le coût de l'opération s'est élevé à 1 850 000 € TTC dont 30 000 € restant à la charge de la commune, soit 20 000 € à reverser au Département et 10 000 € pour les travaux de dévoiement d'une canalisation d'eau potable. La participation de 20 000 € correspond à la prise en charge des bordures du rond-point de la RD 30. Il ajoute que les frais d'éclairage public seront également à la charge de la Commune (20 000 €).

Monsieur TURPIN précise que pour réaliser une voirie de 5,5 m de largeur sur la voie de délestage, la commune a mis à disposition du Département une bande de 2,5 m. Il est ajouté que le Conseil départemental s'engage à garantir la structure de cette voie nouvelle durant une année à compter de la rétrocession à la Commune.

Madame le Maire indique que la convention tient compte également de la RD 30 (avenue du 8 Mai 1945), que le Conseil départemental s'engage à refaire avant de la rétrocéder à la Commune, sur une longueur de 1 420 m entre le rond-point RD 30 et le Champ de Mars.

Monsieur TURPIN indique qu'un chemin pour accès piétonnier permet de relier le Chemin des Huguenots au rond-point de la RD 30.

Sur une question, Monsieur TURPIN indique que la raquette de dispersion est un endroit où l'eau est canalisée puis dispersée. C'est le principe d'un talweg.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention relative à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre, à la réalisation, au financement, à la rétrocession et à l'entretien des ouvrages réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du barreau de liaison routière entre les RD 940 et RD30.

> Rétrocession des VRD de la Résidence de la Fontaine à la Commune

Madame le Maire indique que la délibération du 26 juillet dernier approuvant cette rétrocession imposait aux co-lotis d'effectuer une division cadastrale pour exclure les espaces verts. Or, il s'est avéré qu'un lampadaire existait sur l'emprise d'un espace vert et que l'entretien de l'éclairage public nécessite d'y avoir accès librement.

En conséquence, sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la rétrocession à titre gratuit au profit de la Commune des parcelles formant la voirie, les espaces verts et les stationnements du lotissement de la Fontaine appartenant à la SARL SGB FONCIER. Il est précisé qu'une clause particulière spécifiera que l'entretien des espaces verts rétrocédés reste à la charge des co-lotis.

> Lotissement rue du Capitaine Poupat – Débat d'orientation budgétaire 2019

Madame le Maire rappelle que le terrain ouvre la possibilité de réaliser cinq lots. Un budget devra être ouvert spécifiquement pour les dépenses et les recettes liées à ce lotissement, et par voie de conséquence il doit être tenu antérieurement au vote de ce budget un débat d'orientation budgétaire. Madame le Maire explique que les dépenses de fonctionnement comprendront les dépenses de viabilisation estimées à 60 000 € TTC et les recettes de fonctionnement seront essentiellement constituées des cessions des terrains. Elle ajoute que l'estimation est une fourchette haute et indique que l'ouverture des plis permettra d'affiner ce montant. Il peut être imaginé de fixer le prix du terrain au même niveau que le prix appliqué au lotissement du Moulin des Filles pour avoir une unité de coût et ne pas défavoriser les lotissements situés plus à l'écart du centre-ville.

Les recettes d'investissement seront constituées par une avance communale équivalente au montant estimé des travaux de viabilisation et les dépenses d'investissement correspondent au remboursement de l'avance communale et au reversement dans le budget communal de la plus-value réalisée.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité des membres présents et représentés de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 en vue de la création du Budget Primitif du lotissement rue du Capitaine Poupat.

Madame DAUGU indique que l'on peut se féliciter du fait que des gens viendront habiter près du centre-ville.

Madame le Maire précise qu'elle a déjà été destinataire d'une demande d'achat d'un terrain. Elle ajoute que Monsieur ETIEVE souhaiterait acheter une bande de terrain jouxtant sa parcelle, terrain qu'il avait vendu à la commune début des années 80.

> Budget 2018 de la Commune – Décision modificative de crédits n° 5

Madame le Maire explique que lors de la réalisation des travaux effectués sur la digue de l'étang, la dépense a été enregistrée au compte 2128. Monsieur le trésorier demande de déplacer les dépenses des anciens travaux réalisés sur la digue de l'étang, enregistrés sur les comptes 2113 – 2151 – 2152 vers le compte 2128. Il s'agit d'une opération d'ordre modifiant uniquement l'imputation comptable. La décision modificative de crédits comprend également l'inscription de 26 000 € correspondant au montant d'un avenant pour les travaux réalisés avenue du Parc des Sports.

Elle explique que cet avenant comprend :

- la tranche 0, non prévue dans le marché initial, comprenant la partie située entre la rue de la Chaussée et la venelle face à l'hôtel de La Chaumière
- des avaloirs non prévus mais utiles pour éviter les inondations en cas de fortes pluies
- une grille sur le seuil d'un particulier
- un seuil de porte refait
- la jonction de la chaussée et des bordures de trottoirs entre la tranche 1 et la tranche 2

La deuxième tranche commencera au 15 février 2019. La circulation sera ré-ouverte prochainement jusqu'au début de cette deuxième tranche qui devrait se terminer fin mai/mi-juin. La signalisation provisoire mise en place au début des travaux sera maintenue jusqu'à la deuxième tranche.

Madame le Maire indique que l'enrobé sera réalisé sur le trottoir allant de La Chaumière jusqu'à l'Allé des Capucines, les poteaux suivants seront retirés avant que l'enrobé soit effectué. La même démarche sera suivie pour le trottoir de l'autre côté de la voie, sachant que les réseaux souterrains sont déjà réalisés.

Une ligne de crédits est inscrite à hauteur de 1 320 € pour l'acquisition d'une œuvre musicale qui a été créée pour Aubigny à l'occasion des Fêtes Franco-Ecossaises.

Enfin, des crédits à hauteur de 7 000 € sont inscrits pour l'acquisition de mobilier de la Maison Familiale Rurale. Madame le Maire précise que la commune a racheté, lors de la vente aux enchères organisée dans le cadre de la liquidation de la Maison Familiale, le mobilier des deux salles de classe dans le CFAI afin de pouvoir les proposer de nouveau à des organismes de formation. Dans les locaux de la MFR, les douches et lits du premier étage ont également été achetées pour éviter toute dégradation lors de l'enlèvement des équipements.

Certains organismes sont intéressés par ces locaux de formation.

Madame RENIER remercie Monsieur GRESSET et Madame GRESSIN qui ont représenté la commune lors de la vente aux enchères. Elle ajoute que la commission des travaux visitera l'établissement afin de déterminer le nettoyage à effectuer.

Le produit de la taxe d'aménagement a été supérieur de 9 800 € par rapport à la prévision et doit être intégré au budget.

Pour équilibrer la décision modificative de crédits, il est prélevé 24 520 € sur les dépenses imprévues d'investissement.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications à apporter au budget 2018 de la Commune, telles que reprises au tableau ci-dessous :

Section	Sens	Type	Niv vote	Compte	Objet	Dépenses		Recettes	
						-	+	-	+
Investissement	Dépenses	Ordre	041	2128	Regroupement d'anciens travaux sur les digues		123 850,58		
Investissement	Recettes	Ordre	041	2113	Regroupement d'anciens travaux sur les digues				2 547,79
Investissement	Recettes	Ordre	041	2151	Regroupement d'anciens travaux sur les digues				79 980,86
Investissement	Recettes	Ordre	041	2152	Regroupement d'anciens travaux sur les digues				41 321,93
Investissement	Dépenses	Réelles	309	2151	Avenant avenue du Parc des sports		26 000,00		
Investissement	Dépenses	Réelles	20	2051	Création d'une œuvre pour orchestre d'harmonie		1 320,00		
Investissement	Recettes	Réelles	10	10226	Taxe d'aménagement				9 800,00
Investissement	Dépenses	Réelles	21	2184	Mobilier MFR		7 000,00		
Investissement	Dépenses	Réelles	020	020	Dépenses imprévues d'investissement	24 520,00			
Total des mouvements						24 520,00	158 170,58	-	133 650,58
Total décision modificative						133 650,58		133 650,58	

> Ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement pour la réfection de l'avenue du Parc des Sports

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme et les crédits de paiement pour la réfection de l'avenue du Parc des Sports, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Avenue du parc des sports	593 000,00	168 000,00	180 000,00	245 000,00

> Révision des listes électorales – Commission de contrôle

Madame le Maire indique que la loi prévoit la suppression à compter de 2019 de la Commission de révision des listes électorales en place actuellement, qui décide de l'inscription ou de la radiation des électeurs. A partir de 2019, les maires décideront directement, sur motif de retour de propagande, ou déménagement hors commune, etc. Une commission de contrôle doit être mise en place en cas de contestation formulée par les administrés. Elle devra se réunir avant chaque scrutin et en tout état de cause une fois par an.

Cette commission se compose de :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- deux conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Sur une question de Monsieur DECROIX, il est précisé que la composition s'effectue sur accord des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la composition de la commission de contrôle des listes électorales telle que reprise au tableau ci-dessous :

	1 ^{ère} liste (plus grand nombre de sièges)	2 ^{ème} liste
TITULAIRES	M. Michel REMBLIER	M. Patrick DECROIX
	Mme Marie-France DORISON	Mme Catherine DAUGU
	M. Alain TASSEZ	
SUPPLEANTS	Mme Chrystèle BOUVARD	Mme Sophie CHARON-COLIN
	Mme Véronique MARTIN	M. Dorian MELLOTT
	M. Benjamin CHAUSSERON	

Madame le Maire indique que cette nouvelle commission se réunira entre le 2 et le 5 mai avant le déroulement des élections européennes.

> Abandon de concession funéraire

Monsieur TURPIN indique que la commune a reçu une proposition d'abandon au profit de la commune, d'une concession située dans le cimetière communal – partie agrandie – platebande Ouest – concession n° 8, émanant de Madame TORTRAT Elise veuve CHEVREAU ;

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la reprise de la concession en question.

> Plans de financement de travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat d'Énergie du Cher

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les plans de financement relatifs à la réalisation de travaux d'éclairage public à réaliser sur le territoire de la Commune :

	Coût HT	A charge Commune
Rénovation Parc de la Duchesse	1 054,41 €	527,21 €
Rénovation éclairage public rue du Crouston :		
- Plan REVE	10 681,26 €	3 204,38 €
- Hors Plan REVE	1 406,79 €	703,40 €
Renouvellement de l'éclairage public rue du Crouston, Saint-Ligori et Jean Mermoz		
- Plan REVE	9 420,68 €	2 826,20 €
- Hors Plan REVE	548,39 €	274,20 €
Rénovation éclairage public rue Jean Mermoz :		
- Plan REVE	8 145,49 €	2 443,65 €
- hors Plan REVE	1 459,90 €	729,95 €
Dissimulation des réseaux électriques (tr. 2) av. Parc des Sports		
- Plan REVE	6 019,08 €	1 805,72 €
- Hors Plan REVE	8 789,11 €	4 394,56 €
Prise guirlande 29 rte Sainte-Montaine	254,47 €	127,23 €

Madame le Maire précise que la dernière ligne de travaux concerne la mise en place d'illuminations à l'angle de la caserne des sapeurs-pompiers à la suite d'une demande formulée lors d'une réunion de quartier.

Madame RENIER indique qu'elle aura l'occasion de remercier le SDE lors d'une inauguration qui sera organisée pour ces travaux d'éclairage public. Elle ajoute que ces nouvelles installations sont en leds et permettent, pour certaines, d'effectuer des variations d'intensités lumineuses.

Madame le Maire indique que le remplacement des luminaires intérieurs de la mairie a débuté, la luminosité est beaucoup plus forte et le nombre de luminaires peut ainsi être réduit dans certains endroits.

> Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères

Madame le Maire indique que le rapport d'activités présenté dernièrement au Conseil municipal portait sur le fonctionnement général de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne. Ce présent rapport porte précisément sur le service d'ordures ménagères.

Le schéma de synthèse de l'année 2017 fait ressortir 14 519 habitants desservis par le service d'O.M. Monsieur TURPIN indique que sur la totalité des collectes, il est enregistré un poids total d'O.M. par habitant de 554,78 kg, la dépense totale est de 110,97 €/habitant et les recettes s'élèvent à 112,40 €/habitant, soit + 1,43 €/habitant.

Sur une question de Madame DAUGU qui sollicite un comparatif avec les chiffres 2016, Monsieur TURPIN indique que le tonnage des OM s'est élevé à 3 096 t en 2017 contre 3 087 t en 2016, ce qui est quasi-identique.

Pour ce qui concerne les corps creux, on enregistre 163 t pour 2017 contre 70 t en 2016, ce qui représente une progression de 131 %. Cette évolution ne reflète pas la réalité dans la mesure où la facturation n'est pas régulière.

L'objectif Grenelle II qui date de 2009 préconisait de réduire de 7 % la production des OM et assimilés dans les cinq ans. Entre 2012 et 2017, la production de déchets ménagers a diminué de 7,44 % au sein de la Communauté de Communes Sauldre & Sologne. En revanche, le taux de recyclage de 45 % demandé n'a pas été atteint. Madame RENIER indique que cela provient notamment de la déchèterie en place et qu'il faudrait un Ambassadeur de tri pour conseiller les usagers. C'est une réflexion qui sera menée lors de la préparation des budgets. Sur la commune d'Argent/Sauldre, un administré s'est proposé pour remplir bénévolement le rôle d'Ambassadeur de tri.

Madame RENIER ajoute qu'il conviendra de trouver prochainement un terrain pour construire une nouvelle déchèterie mieux adaptée au tri. De même, les caissettes jaunes sont totalement inadaptées et génèrent des refus de tri, il est préférable d'utiliser les sacs jaunes. En 2022, le service devra prendre tous les plastiques, il faudra alors des containers.

En conclusion, le tri n'est pas fait correctement, une notice sera prochainement réalisée par la Communauté de Communes pour rappeler les différentes règles de tri.

Monsieur TURPIN rappelle que les administrés triaient mieux il y a quelques années, un nouveau bulletin sera bénéfique sur le sujet.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne portant sur le service d'ordures ménagères.

> Communauté de Communes Sauldre & Sologne – Modification des statuts portant définition de l'intérêt communautaire en matière de « politique local du commerce et soutien aux activités commerciales »

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, que soient d'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, les actions suivantes :

- ✓ Observer les dynamiques et équilibres commerciaux
- ✓ Assurer la prise en compte des enjeux liés au commerce dans les différents documents d'urbanisme
- ✓ Mettre en place des dispositifs d'aides financières à la création, l'implantation, le développement et la sauvegarde des activités commerciales de proximité
- ✓ Accompagner les communes en matière de conseil et d'ingénierie pour le développement du commerce,
- ✓ Promouvoir les événements et animations à vocation commerciale
- ✓ Accompagner, au niveau communautaire, des initiatives visant à fédérer les commerçants, artisans et prestataires de services du territoire
- ✓ Soutenir les opérations collectives d'animations de commerçants (sur les zones d'activités économiques communautaires, foire-expo, démarche 2.0)
- ✓ Accompagner la transformation numérique des commerces.

et adopte les nouveaux statuts de la Communauté de communes incluant ces mesures.

Cette délibération permet de laisser les communes libres d'intervenir sur leurs commerces, ce qui traduit la volonté des maires. Il n'empêche que pour verser des aides à l'immobilier ou à la TPE, la

CDC est compétente. C'est ainsi que le « Petit Bouillon » à Aubigny a reçu une aide économique de la part de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications à apporter aux statuts de la Communauté de Communes Sauldre & Sologne sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame le Maire indique que le **Forum des Métiers** organisé par Madame GRESSIN et Monsieur DUVAL, en collaboration avec les membres des commissions économique et jeunesse, s'est remarquablement déroulé. Le job dating qui s'est tenu l'après-midi a permis à certains demandeurs d'emplois de trouver un emploi. Le collègue a fait part de sa satisfaction sur l'organisation du Forum des Métiers auquel il a participé le matin. Madame RENIER remercie les entreprises, Pôle Emploi et la Mission Locale ainsi que tous les services ayant participé.

2/ Madame RENIER indique qu'à l'occasion du **Centenaire du 11 Novembre**, il a été réalisé une chaîne humaine de cent personnes qui représentaient chacune une année depuis 1918. Il est projeté le film réalisé à cette occasion.

Madame RENIER remercie Monsieur CHAUSSERON pour l'organisation de cette cérémonie qui a mis en avant la fraternité avec la chaîne humaine réalisée. Le Conseil municipal applaudit Monsieur CHAUSSERON. Madame RENIER remercie également l'ensemble du Conseil municipal pour sa présence dans la chaîne.

Monsieur CHAUSSERON indique que pour le symbole, les images parlent d'elles-mêmes. Il tient à apporter quelques remerciements, tout d'abord à Laurence RENIER, François GRESSET et Jean-Pierre ROUARD qui ont été les trois premières personnes à avoir validé en amont cette idée « un peu folle ». Ensuite, il ajoute un merci à l'ensemble du conseil municipal, celles et ceux qui ont fait partie de la chaîne, celles et ceux qui ont fait participer les membres de leur famille mais également celles et ceux qui ont relayé l'information au moment des inscriptions sur les réseaux sociaux, sur leur lieu de travail, etc.

Grâce à ce travail d'équipe, il a été possible d'unir ces cent personnes. Monsieur CHAUSSERON rappelle que cette manifestation a été réalisée en partenariat avec les trois autres communes : 7 personnes de Sainte-Montaine, 4 de Ménétréol, 1 d'Oizon et 88 d'Aubigny. Il y a eu des membres de l'Ehpad, du Collège, de la Maison des Jeunes, des trois écoles d'Aubigny, de la crèche, de l'accueil de loisirs : merci à toutes ces structures d'avoir relayé en interne l'information. Merci également à la presse locale, à toutes les associations. C'est la preuve que lorsqu'on regarde tous dans le même sens, on peut réussir de belles choses. Enfin, Monsieur CHAUSSERON remercie Linda RICHARD qui a réalisé un travail formidable, toute l'équipe du SETA mais également le service communication : Célia VERRAZ et Joëlle BRIATTE.

Madame RENIER souligne le nombre important d'enfants ayant participé à l'évènement.

3/ Madame le Maire indique que **Madame Sandrine THOR s'est vu remettre la Médaille de la Famille.**

4/ Madame RENIER indique que les pompiers ont fêté la **Sainte-Barbe**. Les travaux de la caserne vont débiter cette année pour se terminer début d'année prochaine.

5/ Madame le Maire fait un **point sur le subventionnement des opérations de la Commune** :

	MONTANT	
Sécurisation des écoles	20 000 €	50 %
Logement des jeunes travailleurs		30 %
Rue des Stuart et Hippodrome – sécurisation	44 310 €	50 %
Diagnostic façade château		40 %
Equipement 0 pesticide + réserve d'eau	38 664 €	40 %
Accessibilité aux toilettes publiques		40 %
Pesticide 0 (plan de gestion)		62 % plan de gestion
Pesticide 0 (équipements)		40 % de la Région
Château des Stuarts	630 000 €	En cours
Requalification de la friche		40 % acté mais plus en attente
Véhicule électrique		40 % (SDE- Région)
Gendarmerie		40 % notifié à ce jour mais plus en attente
Réfectoire école du Printemps		42 % (DETR)
Avenue du Parc des Sports	base subventionnable	35 %

6/ Le calendrier des manifestations est communiqué au Conseil municipal :

DÉCEMBRE

Sam 1 ^{er}	19 h 30	Blind Test au profit du Téléthon – Judo Club d'Aubigny – Dojo Pour le lancement du Téléthon. Nouvel an – Association de l'Union des Lao-Hmong – Salle des fêtes
Dim 2	14 h 00	Loto – Centre Régional Jeunesse et Sports d'Aubigny – Salle des fêtes
Merc 5	18 h 15	Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie – RV cour de la mairie pour départ vers le Monument aux Morts à 18 h 30
Ven 7 Sam 8		Téléthon – Marché de Noël Le Téléthon se déroulera place Adrien Arnoux autour du sapin. Isa Groupe tiendra également un stand. Le Marché de Noël sera installé au centre de la place Adrien Arnoux, les commerçants du marché hebdomadaire demeureront à leurs emplacements habituels. Madame BUREAU indique que les enfants formeront une chaîne de solidarité dans la rue du Prieuré à partir de 14 H, ils apporteront des jouets qui seront vendus le lendemain sur le stand du Téléthon.

Madame le Maire ajoute que pour chaque jouet vendu, l'Optique du Prieuré (M. Schaller) fera un don au profit du Téléthon.

Le Collège a fait une vente de gâteaux pour le Téléthon.

En revanche les compotes réalisées par l'école ont été faites pour la coopérative de l'école.

Madame le Maire rappelle que pour la 21^{ème} année, les Vlothoers parcoureront 900 km pour être présents sur le Téléthon d'Aubigny.

Les 30 ans du jumelage seront fêtés à l'occasion de la venue d'une délégation à l'Ascension.

Dim 9		Randonnée pédestre de la Nère – Aubigny Cyclotourisme Marche VTT – Départ cour du château Exposition animalière à la Galerie François 1 ^{er} jusqu'au Dimanche 9
Du lun 10 au sam 15		Exposition du planétarium – Commune d'Aubigny-sur-Nère – Salles du château
Sam 15 Dim 16	<i>Journée</i>	Tournoi « Joël TASSEZ » - Judo Club d'Aubigny – Gymnase Jacques Pardieu
Dim 16	<i>14 h 30</i>	Spectacle de Noël offert aux séniors – Centre Communal d'Action Sociale – Salle des fêtes
Merc 19	<i>14 h 00</i>	Goûter de Noël – Les Restos du Cœur – Salle des fêtes
Lun 31	<i>19 h 00</i>	Réveillon du Nouvel An – Association de la Saint Sylvestre – Salle des fêtes

7/ Madame le Maire communique ensuite le **calendrier des réunions** :

- Mercredi 12 Décembre 2018 à 19 h 00 : 8^e Commission (Finances)
- Mercredi 19 Décembre 2018 à 20 h 00 : Conseil municipal

8/ Madame RENIER annonce l'organisation d'un **Concours d'illuminations de Noël** à l'initiative de Madame BUREAU et de Monsieur CHAUSSERON. Les catégories récompensées seront :

- les décorations extérieures des commerçants
- les maisons individuelles et décorations sur les fenêtres visibles de la rue

Il sera distribué des récompenses telles que des places à La Forge ...

Il est demandé que soit organisée une visite des illuminations de la ville au profit des personnes de la Maison de Retraite.

9/ Madame DAUGU indique qu'à l'occasion de l'exposé qui a été effectué par Monsieur MOUSSET sur le projet du Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance, elle a beaucoup pensé à Catherine BARANGER.

Madame le Maire confirme que Catherine BARANGER manquera à tous. La croiser n'était jamais banal, presque toujours une aventure, elle était drôle. Un hommage lui sera rendu à l'occasion de l'inauguration de ce centre d'interprétation. Elle avait beaucoup travaillé sur le premier projet.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.